

ASSEMBLEE GENERALE DE L’IAE DE DIJON

LUNDI 20 JANVIER 2014 10 h–
PEG 105

Licences

- Licence Sciences de Gestion
- Licence Pro DISTRISUP

Masters

Sciences du Management

- Administration des Entreprises
- Comptabilité, Contrôle, Audit
- Contrôle de Gestion
- Finance
- Fiscalité
- Gestion des Ressources Humaines
- Management des Activités Touristiques et Culturelles
- Marketing

Masters Recherche & Enseignement

- Recherche en Sciences de Gestion
- Métiers de l’Enseignement et de la Formation

Doctorat

L’IAE est habilité à recevoir la
Taxe d’Apprentissage : Cadres
Supérieurs & Cadres moyens.

● **Présents :**

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| - Blandine ANTEBLIAN | - Amélie GUITTET |
| - Bertrand BELVAUX | - Marianne HOYEZ-GENET |
| - Pascale BLATTER | - Kamel LAARADH |
| - Lucie BONOT | - Frédéric LASSALLE |
| - Kirsten BURKHARDT | - Louis DE MESNARD |
| - Martial CHADEFAUX | - Jean-François NOTEBAERT |
| - Véronique COLLANGE | - Nadine PICOT |
| - Alexandrine DELBANO | - Magali SEVILLANO |
| - Rachel DROUX | - Séverine VENTOLINI |
| - Marc FILSER | - Sylvette VINCENOT |
| - Jean-Marie GARINOT | - Grégory WEGMANN |
| - Antoine GUILLAUME | |

PROCES VERBAL

Cette Assemblée générale est exclusivement consacrée à l’évolution statutaire de l’iae de Dijon programmée pour le 1^{er} septembre 2014.

Les étapes accomplies sont présentées à savoir :

- La présentation en Conseil d’UFR Economie-gestion du projet de création d’un iae art. 713-9 et le vote favorable.
- La confection des statuts.
- La validation des statuts par la Commission des statuts, le Comité technique et le Conseil d’administration de l’Université de Bourgogne.

Les étapes en cours sont également décrites :

- Le principe de création d’un iae art. 713-9 à valider par le Comité technique et le Conseil d’administration de l’Université de Bourgogne courant janvier.

Institut d’Administration des Entreprises

Pôle d’Économie et de Gestion
2 boulevard Gabriel - BP 26 611 - 21066 DIJON Cedex
Tél : 03 80 39 57 48 / Fax : 03 80 39 35 39

- La transmission du dossier complet au service de la réglementation de la DGSIP du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche courant février / mars par le Président de l'Université de Bourgogne.
- Le passage en CNESER courant avril/mai.
- Et l'arrêté ministériel pour une création officielle au 1^{er} septembre 2014.

Des discussions s'engagent sur les principaux points et notamment sur les statuts et le choix des personnalités extérieures.

Grégory Wegmann

Directeur de l'iae de Dijon